

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PROGRAMME AVANTAGES ABONNES DU GROUPE BLUEGREEN

1. Objet

Le programme avantages abonnés du groupe Bluegreen (ci-après dénommé le « Programme Avantages Abonnés ») est un programme conclu par la société **BLUE GREEN**,

SAS au capital de 187 083€ - Parc Saint-Christophe - 10 Avenue de l'entreprise – Le Magellan 3 - Niveau 2 - 95862 CERGY PONTOISE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro RCS 344 206 511

Tél.: +33 (0)1 41 18 65 50 - E-Mail: - www.bluegreen.fr,

avec l'adhérent qui a conclu un contrat d'abonnement ou une formule enseignement avec le groupe Bluegreen. Ce programme comprend des avantages liés aux achats, au cumul de points, ainsi qu'à la date d'anniversaire de l'adhérent.

2. Souscription et Eligibilité au Programme Avantages Abonnés

Le Programme Avantages Abonnés donne droit à l'adhérent au Programme Avantages Abonnés à un compte de points (ci-après le « Compte de points avantages abonnés »), et à des remises diverses tout au long de l'année ou lors du renouvellement de son abonnement.

Le Programme Avantages Abonnés est réservé aux particuliers majeurs ayant une adresse postale en Union Européenne et ayant un abonnement Bluegreen ou une Formule Enseignement 1 an Bluegreen en cours de validité et à jour de paiement ;

Aux personnes morales domiciliées en Union Européenne représentées par un représentant légal (copie d'un extrait du Registre du commerce datant de moins de 3 mois exigée) et ayant un abonnement GreenBusiness en cours de validité et à jour de paiement.

Le Programme Avantages Abonnés est dissocié en 3 catégories :

- SILVER : réservé aux nouveaux abonnés ou abonnés depuis moins de 3 ans (fin de la 2ème année d'abonnement) dans un golf du groupe Bluegreen. Aux abonnés GreenBusiness et aux abonnés ayant souscrit à un abonnement individuel de moins de 500€ ou d'un abonnement couple de moins de 750€ quelle que soit l'ancienneté du ou des abonnés.
- GOLD : réservé aux abonnés justifiant de 3 à 5 années d'ancienneté d'abonné dans un golf du groupe Bluegreen.
- PLATINIUM : réservé aux abonnés justifiant de 6 années minimum d'ancienneté d'abonné dans un golf du groupe Bluegreen. Le groupe Bluegreen se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'éligibilité au Programme Avantages Abonnés.

Il n'est possible d'avoir qu'un seul Compte de points Avantages Abonnés par personne physique (même nom, prénom(s), et adresse) ou par personne morale (extrait du Registre de commerce). Blue Green se réserve la possibilité de demander à tout moment tout document permettant de justifier l'identité de la personne souhaitant souscrire ou ayant souscrit au Programme Avantages Abonnés, notamment en cas d'homonymie.

L'adhésion au Programme Avantages Abonnés ne peut être enregistrée dans notre fichier informatique que si les renseignements communiqués sur le bulletin d'adhésion au Programme Avantages Abonnés ou sur le contrat d'abonnement du groupe Bluegreen ou la formule enseignement sont complets, lisibles et exploitables.

Il appartient à l'adhérent de maintenir à jour les informations le concernant en le demandant soit à l'accueil de son golf de souscription, soit par e-mail à l'adresse bluegreen@bluegreen.fr, Le

groupe Bluegreen ne pouvant en aucun cas être responsable en cas de non-réception d'une offre par l'adhérent du fait d'informations obsolètes ou mal renseignées.

3. Avantages abonnés

Tous les abonnés quel que soit le statut ont en commun les avantages : Compte de points Avantages Abonnés et Parrainage.

Le Compte de points Avantages Abonnés est activé gratuitement pour toute personne répondant aux conditions d'éligibilité et ayant donné leur consentement. Le Compte de points Avantages Abonnés est un compte informatique lié au numéro d'identifiant Bluegreen de l'abonné. Dans le cas d'un abonnement Couple, chaque personne du couple obtient un Compte de points Avantages Abonnés personnel. Bluegreen se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'obtention d'un Compte de points Avantages Abonnés.

3.1. Activation du Compte de points Avantages Abonnés

Toute personne ayant un abonnement Bluegreen ou une Formule Enseignement 1 an, répondant aux conditions d'éligibilité et en cours de validité, pourra demander l'activation de son Compte de points Avantages Abonnés. Pour cela il devra retourner à l'accueil de son golf, directement sur place ou par courrier, un bulletin d'adhésion au Programme Avantages Abonnés dûment rempli. Son compte sera activé le jour de la réception par son golf de ce bulletin.

Tout nouvel abonné, s'il est éligible au Programme Avantages Abonnés, pourra activer son Compte de points le jour de souscription de son abonnement ou de sa Formule Enseignement 1 an, en donnant son consentement via le Contrat d'abonnement ou le bulletin d'adhésion.

Il est précisé que pour permettre au groupe Bluegreen de contacter ses abonnés et leur proposer les avantages offerts liés au Programme Avantages Abonnés Blue green, il faut renseigner sur le bulletin d'adhésion ou le contrat d'abonnement au moins l'un des trois champs suivants :

- Numéro de téléphone portable,
- Adresse e-mail ou,
- Adresse postale.

3.2. Conditions d'utilisation du Compte de points Avantages Abonnés

Les Comptes de points Avantages Abonnés du groupe Bluegreen sont nominatifs, personnels et réservés aux particuliers pour leur usage propre et non-professionnel et aux personnes morales. Ils ne peuvent être cédés. Lors d'un achat, il n'est pas possible d'activer plusieurs Comptes de points Avantages Abonnés du groupe Bluegreen. Le Client s'engage à utiliser les Comptes de points Avantages Abonnés du groupe Bluegreen conformément aux dispositions visées dans les présentes conditions générales. A défaut, le groupe Bluegreen se réserve la possibilité de suspendre ou de résilier les Comptes de points Avantages Abonnés du groupe Bluegreen dans les conditions visées en article « Suspension/Désactivation ».

3.3. Cumul des points de fidélité

Le Compte de points Avantages Abonnés permet à son titulaire de cumuler des points dans les golfs du groupe Bluegreen participant au Programme Avantages Abonnés ainsi que d'avoir accès aux offres spéciales destinées aux titulaires de Compte de points Avantages Abonnés.

Le compteur de points est déclenché dès l'activation du Compte de points Avantages Abonnés.

Achat

Le Compte est incrémenté à chaque achat Plein Tarif, réalisé dans un golf du groupe Bluegreen participant, en produits ou services inclus dans le Programme de points Avantages Abonnés du groupe Bluegreen. Hors opération spéciale signalée, le Compte est incrémenté en fonction du barème suivant : 1 euro dépensé = 1 point gagné sur le Compte de points Avantages Abonnés. Les centimes d'euros ne sont pas pris en compte.

Exemple :

- Achat de 10 euros = 10 points
- Achat de 15 euros et 90 centimes = 15 points

Les produits et services inclus dans le Programme de points Avantages Abonnés et dont l'achat permet le cumul de points sont :

- les green fees (hors offres packagées golf + hôtel ou golf + restaurant)
- les produits d'enseignement du groupe Bluegreen à l'exception des Formules Enseignement 1 an, 6 mois et 2 mois
- les produits divers golf en location (voiturette, clubs, vestiaire...)
- les droits de compétitions du groupe Bluegreen les cartes de practice
- les recharges de practice
- les produits des boutiques du groupe Bluegreen (n'inclut pas la boutique du golf de Bordeaux Lac) : accessoires, textile, matériel...

Les points se cumulent sur les produits et services ci-dessus à condition qu'ils soient réglés plein tarif. Les produits remisés ne permettent pas le cumul des points Avantages Abonnés.

A titre d'exemple, les produits et services suivants sont exclus du Programme Avantages Abonnés (liste non exhaustive, se renseigner à l'accueil de chaque golf participant) :

- les abonnements golf
- les formules Enseignement 1 an, 6 mois et 2 mois
- tous les produits vendus dans les restaurants et bars Blue Green
- toute prestation encaissée par du groupe Bluegreen pour le compte d'un tiers, exemple : les licences ffgolf.

Le groupe Bluegreen se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des produits inclus dans le Programme Avantages Abonnés

Le barème d'obtention de points accordés est librement défini par le groupe Bluegreen qui pourra à tout moment et à sa seule initiative, le modifier. Les clients seront informés du nouveau barème en vigueur par tous les moyens que Bluegreen jugera adéquats, par exemple par voie d'affichage dans les golfs participants au Programme de points Avantages Abonnés. En cas de demande de remboursement d'un achat d'un produit ou service du Programme Avantages Abonnés, le groupe Bluegreen se réserve la possibilité de débite les points associés à cet achat du Compte de points Avantages Abonnés Bluegreen. En cas d'échange d'un produit ayant généré l'octroi de points, le nombre de points correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

Le nombre de points crédités à chaque achat ainsi que le cumul des points figurent sur le ticket de caisse.

Le groupe Bluegreen se réserve le droit d'accorder des bonus de points Avantages Abonnés à certains Titulaires de compte de points et selon un montant qu'elle jugera nécessaire dans le cadre d'opération spéciale ou de geste commercial.

3.4. L'utilisation des points Avantages Abonnés

Seul un titulaire d'un Compte de points Avantages Abonnés actif, et donc éligible au Programme Avantages Abonnés peut utiliser ses points. Dans le cadre d'un abonnement GreenBusiness, seul le représentant légal ayant activé le compte de points Avantages Abonnés pourra utiliser les points.

Les points peuvent être utilisés soit à l'accueil du golf lors d'un achat d'un produit éligible soit sur l'espace avantages abonnés en ligne.

- A l'accueil du golf : proposition d'utiliser des points en échange d'une remise. Les remises ne pourront pas dépasser 20%. Le système informatique sur lequel la vente sera faite proposera des remises en conséquence du nombre de points de l'abonné. Les produits sur lesquels les remises seront proposés sont : les green fees (hors offres packagées golf + hôtel ou golf + restaurant), les produits d'enseignement du groupe Bluegreen à l'exception des Formules Enseignement 2 mois, 6 mois et 1 an, les produits divers golf en location (voiturette, clubs, vestiaire...), les cartes et les recharges de practice et les

produits des boutiques Blue Green (n'inclut pas la boutique du golf de Bordeaux Lac) : accessoires, textile, matériel...

- En ligne sur l'espace avantages abonnés : Lorsque le compteur de points a atteint un seuil de 100 points, le titulaire du compte peut échanger ses points contre des bons de réduction sur son Espace Avantages Abonnés en ligne. En dessous de ce seuil, l'Espace n'est pas accessible au titulaire du compte.

Le titulaire du compte peut accéder à son Espace Avantages Abonnés via le site internet www.bluegreen.fr et grâce à ses identifiants Abonné Blue Green. Le titulaire du compte peut, s'il ne les connaît pas, demander ses identifiants à son golf de souscription. Il peut ensuite modifier ses identifiants dans le Profil de son Espace.

Une fois connecté à son Espace Avantages Abonnés, le titulaire, en échange d'un nombre de points déterminé, choisit un bon de réduction parmi ceux proposés par le groupe Blue Green au sein de l'Espace.

Le titulaire peut utiliser tout ou partie de ses points lors de la commande de bons de réduction, dans la limite du solde de son compte. Les points utilisés pour la commande d'un bon de réduction seront dès lors débités du Compte de points Avantages Abonnés. Le bon de réduction et son code associé sont automatiquement envoyés par courriel au Titulaire, sur l'adresse liée à son Espace. Il peut aussi être réimprimé via la rubrique Mon compte de l'Espace Avantages Abonnés.

Si le titulaire n'a pas accès à Internet, il pourra se rapprocher de l'accueil de son golf de souscription pour commander ses bons de réduction. Les points cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

Chaque bon de réduction est associé à :

- un ou des produits sur lesquels sa remise s'applique un ou des golfs sur lesquels il peut être utilisé
- une date limite d'utilisation ou une période de validité

Pour utiliser son bon, le Titulaire l'imprime et le présente à l'accueil du golf lors de son achat, en respectant les conditions liées au bon. Toute utilisation ne respectant pas les conditions liées au bon (ex : sur un golf non concerné) sera refusée. Les bons de réduction sont nominatifs, ils ne peuvent être utilisés que par le Titulaire du Compte. Il n'est pas possible de cumuler plusieurs bons sur l'achat d'un même article et un bon ne peut être utilisé qu'une seule fois. Ils ne sont pas cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours. Ils ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni remboursés même partiellement, ni prolongés, ni portés au crédit d'un compte, ni faire l'objet d'un escompte, ni remplacés en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Lors d'un achat sur lequel le bon sera utilisé, aucun point ne se cumulera.

3.5. Suspension/Désactivation

Le Programme Avantages Abonnés est un programme visant à procurer des avantages aux abonnés du groupe Bluegreen en fonction des achats qu'ils réalisent sur les golfs. Ce programme suppose que l'adhérent respecte les conditions générales du programme et adopte un comportement loyal vis-à-vis du groupe Bluegreen.

En conséquence, le groupe Bluegreen se réserve la possibilité de suspendre un Compte de points Avantages Abonnés Bluegreen, voire de désactiver de manière définitive un Compte de points et, le cas échéant, d'annuler les avantages associés, en cas d'abus de l'adhérent dans l'utilisation du Programme de points Avantages Abonnés Bluegreen et/ou vis-à-vis du groupe Bluegreen.

En tout état de cause, en cas d'exclusion de l'adhérent pour non-respect des conditions générales de vente de Bluegreen ou du règlement intérieur de Bluegreen, il sera automatiquement exclu du Programme Avantages Abonnés. Le compte sera désactivé par les services de Bluegreen.

Le groupe Bluegreen opérera cette suspension et/ou désactivation après en avoir avisé l'adhérent, par tous moyens, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment dans les cas suivants :

- en cas de fraude, de tentative de fraude ou de vol de l'adhérent dans les clubs du groupe Bluegreen

- en cas d'utilisation inappropriée ou de détournement du Programme Avantages Abonnés,
- en cas d'agissements de nature à perturber le fonctionnement du site Internet www.bluegreen.fr, le fonctionnement du Programme Avantages Abonnés ou le fonctionnement des golfs, en cas d'incident de paiement non régularisé dans un délai d'un mois à compter de la relance de Blue Green, plus généralement, en cas de non-respect des dispositions visées aux présentes conditions générales. Enfin, si l'adhérent sort des conditions d'éligibilité du Programme Avantages Abonnés (par exemple s'il n'a plus d'abonnement en cours) pendant une durée consécutive de 3 mois, le Compte de points Avantages Abonnés sera désactivé et les points cumulés seront alors définitivement perdus.
- En cas d'exclusion du groupe Bluegreen pour non-respect des conditions générales de vente de Bluegreen ou du règlement intérieur de Bluegreen

Les points cumulés sont valables, au maximum, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Exemple : tous les points cumulés en 2020 seront valables au maximum jusqu'au 31 décembre 2021.

3.6. Liste des golfs participants au Programme de points Avantages Abonnés

Les golfs engagés dans le programme de Fidélité du groupe Bluegreen sont les golfs de: l'Académie, l'Ailette, Pau Artiguelouve, Avriillé, Baden, Bellefontaine, Bordeaux Lac, Bresson, le Croisic, Lyon Chassieu, la Domangère, Dunkerque Grand Littoral, l'Esterel, les Fontenelles, les Forges, Guerville, Gujan Mestras, Houlgate, Lac au Duc, Lacanau La Méjanne, Marolles, Mazières, Nantes Erdre, Niort, l'Odet, Pessac, Quetigny, Ploemeur Océan, Pornic, Rennes Saint-Jacques, Rhuy Kerver, Rochefort Océan, Grand Rodez, Rueil Malmaison, Savenay, Saint-Aubin, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Sainte-Maxime, Saint-Laurent, Grenoble Seyssins, Tours Ardrée, Pleneuf-Val-André, Val d'Amour, Val Queven, Villennes, Villeray. Les golfs qui ne sont pas en gestion direct par le groupe Blue Green European Holding SAS, dont les golfs partenaires, ne font pas partie du Programme Avantages Abonnés.

La liste des golfs participants est susceptible d'évoluer dans le temps, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque réparation ou indemnisation à ce titre.

4. Avantages abonnés SILVER

4.1. Toute l'année

Green-fees :

- 25% sur les green fees plein tarif de tous les parcours du groupe Bluegreen toute l'année sur lesquels le client n'est pas abonné.
- 25% de remise sur les green fees 18 trous, 9 trous et compact plein tarif des golfs partenaires du groupe Bluegreen.

Voitures :

30% de remise sur la location d'une voiturette 18 trous uniquement dans tous les golfs du groupe Bluegreen même s'il n'y est pas abonné (hors Rueil, Ste Maxime) et dans les golfs du réseau Be Golf.

4.2. Lors du renouvellement de l'abonnement

Green-fees offerts :

Pour tout abonnement renouvelé avant la date anniversaire (dernier jour de l'abonnement en cours) :

- 1 green fee offert pour un abonnement individuel
- 2 green fees offerts pour un abonnement couple

Les green fees invités renouvellement sont valables sur l'ensemble des golfs du groupe Bluegreen hors juillet et août pour les golfs touristiques (liste en annexe 1).

Les green fees invités sont valables sur toute la durée de l'abonnement. Non valable sur les golfs partenaires. Les green-fees ne sont pas utilisables lors de déplacements / réservations groupe (plus de 10 personnes).

Pour un abonnement semainier, les invitations ne sont valables que la semaine (hors jours fériés). Si ces green-fees sont utilisés pour

inviter un ami, ils devront être consommés sur un golf compris dans l'abonnement de l'abonné et en sa présence.

Stages Débutant 2 heures : Pour tout renouvellement d'abonnement, 2 stages Débutant 2 heures (stages découvertes) sont offerts pour permettre aux abonnés d'inviter des néophytes à découvrir le golf.

Stage découverte de 2h. Prêt du matériel inclus. Réservations à l'accueil du golf.

Offre points renouvellement :

Pour tout abonnement renouvelé 15 jours avant la date anniversaire, vous bénéficiez de :

- 500 points pour un abonnement individuel de plus de 500€*
- 750 points pour un abonnement couple de plus de 750€*

*Montant réglé pour la totalité de l'abonnement de 12 mois, quel que soit le mode de règlement.

5. Avantages abonnés GOLD

5.1. Toute l'année

Green-fees :

- 25% sur les green fees plein tarif de tous les parcours du groupe Bluegreen toute l'année sur lesquels le client n'est pas abonné.
- 25% de remise sur les green fees 18 trous, 9 trous et compact plein tarif des golfs partenaires du groupe Bluegreen.

Voitures :

50% de remise sur la location d'une voiturette 18 trous uniquement dans tous les golfs du groupe Bluegreen, même s'il n'y est pas abonné (hors Rueil-Malmaison et Ste-Maxime). Remise valable sur les parcours 9 trous des golfs n'ayant pas de parcours 18 trous.

30% de remise sur la location de voiturette sur le réseau Be Golf.

Offre anniversaire :

Permet au Titulaire d'un abonnement répondant aux critères d'éligibilité au Programme Avantages Abonnés, d'obtenir une remise sur un achat effectué le mois de son anniversaire, hors commandes. Remise appliquée selon le barème suivant : Remise en pourcentage égale à la moitié de l'âge de l'abonné sur les produits en boutique et le practice. Offre valable sur la boutique ou le practice dans la limite de 1500 € TTC et restreinte à 20 % sur le matériel (Driver, Bois, Hybride, Fer, Wedge, Putter), 10% sur le Chariot Electrique et le matériel électronique, et à un maximum de 70€ (300 unités) de recharges d'unités de practice.

Offre valable sur le plein tarif uniquement. Offre non cumulable avec d'autres remises. Offre valable uniquement sur le golf de souscription de l'abonné.

Pour les cas où l'âge correspond à un chiffre impair, la remise en pourcentage sera inchangée. Exemple : Un abonné de 51 ans aura une remise de 25,50%.

Invités d'abonnés- remises sur les Green-fees :

10% de remise sur les green-fees plein tarif des invités d'abonnés. A conditions de jouer sur la même partie que l'abonné et valable sur les golfs qui couvrent son abonnement. Limité à 3 invités par partie. Remise valable uniquement la semaine si l'abonné a un abonnement semainier.

Proshop :

Offre de 10% de remise sur les achats effectués dans les boutiques des golfs Blue Green (hors Bordeaux-Lac) sur des produits non soldés d'un montant minimum de 15 € TTC. Remise non cumulable avec une autre remise ou offre. Cette remise peut s'appliquer sur le total de plusieurs articles de la boutique. Seuls les Titulaires d'un abonnement répondant aux critères d'éligibilité du Programme Avantages Abonnés peuvent profiter de cette offre.

Nonobstant ce qui précède, les produits exceptionnels et vendus en quantité limitée ne bénéficieront pas de remises accordées par le Programme Avantages Abonnés.

Practice :

10% de remise sur les recharges d'unités au practice. Non cumulable avec toutes autres offres ou remises. Non valable si rechargement en ligne.

5.2. Lors du renouvellement de l'abonnement**Green-fees offerts :**

Pour tout abonnement renouvelé avant la date anniversaire (dernier jour de l'abonnement en cours) :

- 2 green fees offerts pour un abonnement individuel
- 4 green fees offerts pour un abonnement couple

Les green fees invités renouvellement sont valables sur l'ensemble des golfs du groupe Bluegreen hors juillet et août pour les golfs touristiques (liste en annexe 1). Ils sont valables sur toute la durée de l'abonnement. Non valable sur les golfs partenaires. Les green-fees ne sont pas utilisables lors de déplacements / réservations groupe (plus de 10 personnes).

Pour un abonnement semainier, les invitations ne sont valables que la semaine (hors jours fériés). Si ces green-fees sont utilisés pour inviter un ami, ils devront être consommés sur un golf compris dans l'abonnement de l'abonné et en sa présence.

Stages Débutant 2 heures :

Pour tout renouvellement d'abonnement, 2 stages Débutant 2 heures (stages découvertes) sont offerts pour permettre aux abonnés d'inviter des néophytes à découvrir le golf.

Stage découverte de 2h. Prêt du matériel inclus. Réservations à l'accueil du golf.

2 green-fees France remisés :

Le jour du renouvellement de l'abonnement une offre de 79€ pour 2 green-fees France vous est proposée. Cette offre est valable uniquement à cette date. Les green-fees ne sont pas utilisables en juillet et août sur les golfs touristiques (liste en annexe 1).

Si ces green-fees sont utilisés pour inviter un ami. Ils devront être consommés sur un golf compris dans l'abonnement de l'abonné. Valables 12 mois à partir de la date d'achat.

Pour un abonnement couple : 1 offre par personne est proposée.

Offre points renouvellement :

Pour tout abonnement renouvelé avant la date anniversaire, vous bénéficierez de :

- 500 points pour un abonnement individuel de plus de 500€*
- 750 points pour un abonnement couple de plus de 750€*

*Montant réglé pour la totalité de l'abonnement de 12 mois, quel que soit le mode de règlement.

6. Avantages abonnés PLATINIUM**6.1. Toute l'année****Green-fees :**

- 30% sur les green fees plein tarif de tous les parcours du groupe Bluegreen toute l'année sur lesquels le client n'est pas abonné.
- 25% de remise sur les green fees 18 trous, 9 trous et compact plein tarif des golfs partenaires du groupe Bluegreen

Voitures :

50% de remise sur la location d'une voiturette 18 trous uniquement dans tous les golfs Blue Green, même s'il n'y est pas abonné (hors Rueil-Malmaison et Ste-Maxime). Remise valable sur les parcours 9 trous des golfs n'ayant pas de parcours 18 trous. 30% de remise sur la location de voiturette sur le réseau Be Golf.

Offre anniversaire :

Permet au Titulaire d'un abonnement répondant aux critères d'éligibilité au Programme Avantages Abonnés, d'obtenir une remise sur un achat effectué le mois de son anniversaire, hors commandes. Remise appliquée selon le barème suivant : Remise en pourcentage égale à la moitié de l'âge de l'abonné sur les produits en boutique et le practice. Offre valable sur la boutique ou le practice dans la limite

de 1500 € TTC et restreinte à 20 % sur le matériel (Driver, Bois, Hybride, Fer, Wedge, Putter), 10% sur le Chariot Electrique et le matériel électronique, et à un maximum de 70€ (300 unités) de recharges d'unités de practice.

Offre valable sur le plein tarif uniquement. Offre non cumulable avec d'autres remises. Offre valable uniquement sur le golf de souscription de l'abonné.

Pour les cas où l'âge correspond à un chiffre impair, la remise en pourcentage sera inchangée. Exemple : Un abonné de 51 ans aura une remise de 25,50%.

Invités d'abonnés- remises sur les Green-fees :

20% de remise sur les green-fees plein tarif des invités d'abonnés. A conditions de jouer sur la même partie que l'abonné et valable sur les golfs qui couvrent son abonnement. Limité à 3 invités par partie. Remise valable uniquement la semaine si l'abonné a un abonnement semainier.

Proshop :

Offre de 10% de remise sur les achats effectués dans les boutiques des golfs du groupe Bluegreen (hors Bordeaux-Lac) sur des produits non soldés d'un montant minimum de 15 € TTC. Remise non cumulable avec une autre remise ou offre. Cette remise peut s'appliquer sur le total de plusieurs articles de la boutique. Seuls les Titulaires d'un abonnement répondant aux critères d'éligibilité du Programme Avantages Abonnés peuvent profiter de cette offre.

Nonobstant ce qui précède, les produits exceptionnels et vendus en quantité limitée ne bénéficieront pas de remises accordées par le Programme Avantages Abonnés.

Practice :

15% de remise sur les recharges d'unités au practice. Non cumulable avec toutes autres offres ou remises. Non valable si rechargement en ligne.

6.2. Lors du renouvellement de l'abonnement**Green-fees offerts :**

Pour tout abonnement renouvelé avant la date anniversaire (dernier jour de l'abonnement en cours) :

- 3 green fees offerts pour un abonnement individuel
- 6 green fees offerts pour un abonnement couple

Les green fees invités renouvellement sont valables sur l'ensemble des golfs du groupe Bluegreen hors juillet et août pour les golfs touristiques (liste en annexe 1). Ils sont valables sur toute la durée de l'abonnement. Non valable sur les golfs partenaires. Les green-fees ne sont pas utilisables lors de déplacements / réservations groupe (plus de 10 personnes).

Pour un abonnement semainier, les invitations ne sont valables que la semaine (hors jours fériés). Si ces green-fees sont utilisés pour inviter un ami, ils devront être consommés sur un golf compris dans l'abonnement de l'abonné et en sa présence.

Stages Débutant 2 heures :

Pour tout renouvellement d'abonnement, 2 stages Débutant 2 heures (stages découvertes) sont offerts pour permettre aux abonnés d'inviter des néophytes à découvrir le golf.

Stage découverte de 2h. Prêt du matériel inclus. Réservations à l'accueil du golf.

2 green-fees France remisés :

Le jour du renouvellement de l'abonnement une offre de 69€ pour 2 green-fees France vous est proposée. Cette offre est valable uniquement à cette date. Les green-fees ne sont pas utilisables en juillet et août sur les golfs touristiques (liste en annexe 1).

Si ces green-fees sont utilisés pour inviter un ami. Ils devront être consommés sur un golf compris dans l'abonnement de l'abonné. Valables 12 mois à partir de la date d'achat.

Pour un abonnement couple : 1 offre par personne est proposée.

Offre points renouvellement :

Pour tout abonnement renouvelé avant la date anniversaire, vous bénéficierez de :

- 500 points pour un abonnement individuel de plus de 500€*

- 750 points pour un abonnement couple de plus de 750€*

*Montant réglé pour la totalité de l'abonnement de 12 mois, quel que soit le mode de règlement.

7. Droits réservés au groupe Bluegreen

Le groupe Bluegreen se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et informera l'adhérent de toute modification par le moyen qui lui semble le plus adéquat (courrier, emailing, mise à jour des nouvelles conditions générales sur le site www.bluegreen.fr ...). La dernière version des conditions générales applicables au Programme Avantages Abonnés est consultable sur le site internet www.bluegreen.fr. Le groupe Bluegreen invite l'adhérent à le consulter régulièrement.

Le groupe Bluegreen se réserve également le droit de communiquer les offres proposées aux titulaires d'un Compte de points Avantages Abonnés par le moyen qui lui semble le plus adéquat. Le groupe Bluegreen se réserve le droit de modifier ou de suspendre à tout moment le Programme Avantages Abonnés.

Il est précisé que dans le cas d'un arrêt définitif du Programme, les adhérents seront informés par le moyen que le groupe Bluegreen estimera le plus adéquat (courrier, email, ou SMS...). L'adhérent disposera alors d'un maximum de 30 jours pour bénéficier de ses avantages, à défaut d'en disposer dans ce délai, les avantages et points cumulés seront alors définitivement perdus. En aucun cas, l'abonné ne pourra exercer quelque recours que ce soit à l'encontre du groupe Bluegreen et ce pour quelle que raison que ce soit. Aucune modification ou suppression du Programme Avantages Abonnés ne donnera droit à une indemnisation de l'adhérent.

8. Données personnelles

Dans le cadre de l'accès aux Golfs les données à caractère personnel de l'adhérent est donc susceptible de faire l'objet d'un traitement informatique par les sociétés exploitantes du groupe Bluegreen ainsi que les sous-traitants (Stadline, CPS, Bookandgolf, Sendinblue, Hubspot, Qualitéis...).

Les principales finalités de l'utilisation des données à caractère personnel sont :

- Opérations nécessaires à la fourniture de produits ou services (exécution du Programme Avantage et Fidélité)
- Opérations de marketing et de prospection commerciale relatives aux produits ou services

Le détail des traitements des données à caractère personnel, c'est-à-dire les types de données concernées ainsi que les destinataires de ces données, est mentionné dans la « Politique de données personnelles », disponible à tout moment, en ligne, sur le site internet du groupe Bluegreen.

En conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », pour toutes questions concernant vos données à caractère personnel (accès aux données, rectification, effacement, limitation ou opposition au traitement, retrait, portabilité des données), nous vous remercions de contacter le DPO de Bluegreen par email à l'adresse suivante : cdp@bluegreen.fr ou par courrier : BLUE GREEN – Données personnelles, PARC SAINT CHRISTOPHE - 10 avenue de l'entreprise - Le Magellan 3 - niveau 2 - 95862 CERGY PONTOISE, ou par téléphone au 01 41 18 65 50

La présente clause est susceptible d'être modifiée et actualisée afin de répondre aux exigences de la réglementation applicable.

9. Responsabilité

Le groupe Bluegreen est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuels dysfonctionnements du Programme Avantages Abonnés. Le groupe Bluegreen fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à

l'adhérent, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul de points.

Les présentes Conditions Générales d'utilisation forment un tout indivisible et indissociable des conditions particulières figurant sur le bulletin d'adhésion ou le contrat d'abonnement. L'adhésion au Programme Avantage Abonnés entraîne l'acceptation de l'ensemble de ces conditions qui ont valeur contractuelle et dont l'adhérent reconnaît avoir eu connaissance.

Les Conditions Générales et Particulières sont soumises aux lois françaises.

En cas d'éventuel litige, l'adhérent pourra effectuer une réclamation écrite et motivée auprès du service client du siège social du groupe Bluegreen : par courrier à Service Client BLUE GREEN - PARC SAINT CHRISTOPHE - 10 avenue de l'entreprise - Le Magellan 3 - niveau 2 - 95862 CERGY PONTOISE, par téléphone au 01 41 18 65 50 ou bien par email : bluegreen@bluegreen.fr

A défaut de règlement amiable, l'adhérent a accès au dispositif de médiation de la consommation soit le médiateur tourisme et voyage et ce, dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la sollicitation écrite de Bluegreen.

Tout litige relatif à l'exécution et/ou l'interprétation des dites conditions sera porté devant les Tribunaux de Cergy-Pontoise.

ANNEXE 1 – Liste des golfs touristiques du groupe Bluegreen

Liste des golfs du groupe Bluegreen touristiques : Baden, Croisic, Gujan, Houlgate, Lacanau-La Méjanne, Odet, Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Pléneuf-Val-André, Ploemeur, Pornic, Rhuys-Kerver, Rochefort Océan, Saint-Laurent, Savenay et Val Queven.

